



## Pacs et achat propriété !

Par **Moujick**, le **03/05/2013** à **15:36**

Bonjour !

Ma fille souhaite se "pacser" pour payer moins d'impôts.

Elle vient d'acheter avec son petit ami une maison. Le notaire qu'elle voit l'encourage à le faire. Elle m'a expliqué qu'elle pouvait se pacser en passant uniquement au tribunal de son lieu de résidence, en précisant, comme dans un contrat de mariage, la séparation des biens. Est-ce possible ? A quoi s'engage-t-elle exactement ? Quels sont les avantages et les inconvénients ? Le mariage ne serait-il pas mieux ?

J'avoue avoir un regard "à l'ancienne" sur ce sujet et ne souhaite pas influencer ma fille en me trompant dans mon appréciation.

D'avance merci pour votre ou vos réponses.

Par **amajuris**, le **03/05/2013** à **18:17**

bjr,

ce qu'il faut éviter à mon avis c'est d'être solidaire d'un prêt unique même si cela est difficile en cas de revenus faibles.

car en cas de séparation c'est la galère car l'organisme n'est pas concerné par une éventuelle séparation.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/N144.xhtml>

cdt

Par **Moujick**, le **03/05/2013** à **20:45**

Merci pour votre réponse. Adresse notée. Je vais y aller.